

Commentaire – Berne, le 26 septembre 2024

Hausse des primes : des réformes sont sur la table

La FMH déplore la hausse des primes d'assurance-maladie communiquée aujourd'hui par la conseillère fédérale Elisabeth Baume-Schneider. Cette hausse aurait pu être évitée : en effet, plusieurs possibilités de réformes importantes existent, qui pourraient depuis longtemps déjà freiner la hausse des primes. D'une part, l'introduction du financement uniforme des prestations de santé permettrait de renforcer la médecine ambulatoire et les soins infirmiers, de promouvoir la coordination dans le domaine de la santé et d'alléger enfin le poids des primes sur le budget des ménages ; cette réforme nécessite l'acceptation de la modification de la LAMal par le peuple suisse lors de la prochaine votation du 24 novembre 2024. D'autre part, la révision du tarif ambulatoire permettrait enfin une tarification appropriée et actualisée. Cela nécessite l'introduction rapide du tarif à la prestation TARDOC combiné à des forfaits ambulatoires appropriés, tout en garantissant la prise en charge des patients, la qualité des soins et une rémunération conforme à la LAMal ; ce que les partenaires tarifaires et le Conseil fédéral doivent rendre possible.

Renseignements

FMH, division Politique & communication, tél. 031 359 11 50, kommunikation@fmh.ch

La FMH est l'association professionnelle des médecins suisses. Elle représente plus de 45 000 membres et fédère près de 90 organisations médicales. Elle s'engage pour un système de santé de haute qualité, efficace et accessible à toutes et tous, qui offre des conditions de travail attrayantes et met l'accent sur le bénéfice pour les patientes, les patients et la population.